



SYNDICAT FRANCIEN
COMMUNICATION
CONSEIL CULTURE

SECTION CFDT CHRONOPOST

juillet 2014

INTÉRESSEMENT / PARTICIPATION 2014 - 2016

UN ACCORD AUX FORCÈPS !

Crise économique, incertitude dans le Groupe La Poste, climat social sous tension, patronat réfractaire à toutes évolutions ... face à ce constat la CFDT répond par son engagement avec une ligne politique cohérente et ferme ! C'est aussi dans cet esprit que nous avons contractualisé l'accord d'intéressement à Chronopost.

La CFDT lors des négociations sur le nouvel accord de Participation/Intéressement a fait valoir les attentes des personnels. Dans cette période d'inquiétude, notre rôle d'organisation syndicale majoritaire a été de négocier un accord permettant de revaloriser le pouvoir d'achat des Chronopostiers(es).

Après le tour de vis dans les NAO, notre hiérarchie comme un bon soldat s'est mise en ordre de marche pour négocier cet accord à minima. Position aussi imposée certainement par le Groupe La Poste face aux interrogations sur les activités postales et leurs devenir pour les prochaines années, notre direction a décidé d'employer la manière forte pour asseoir sa vision et nous contraindre à un raboutage sur l'Intéressement/Participation.

Constatant une résistance syndicale unanime, notre direction a tout simplement menacé, en cas de désaccord final, de détruire un pilier entier du pouvoir d'achat des salariés. Tentatives d'intimidation sur l'Intéressement par la direction qui a tout simplement menacé de le « dynamiter » et donc de le faire disparaître en cas de persistance dans l'opposition des organisations syndicales.

A ce sujet, nous nous permettons de rappeler la loi : tout intéressement versé dans une entreprise doit obligatoirement faire l'objet d'un accord avec les organisations syndicales...

UN ENGAGEMENT CFDT :

AU REGARD DES PROPOSITIONS FAITES DANS L'ACCORD, LA CFDT AVAIT DEUX POSSIBILITÉS :

- ▶ Soit refuser ce « chantage » et refuser tout simplement de signer devant le niveau des propositions même si on les compare aux fortes ambitions de nos dirigeants dans le développement du Chiffre d'Affaires et du Résultat d'Exploitation qui devraient être en très forte prévision de croissance jusqu'à horizon 2020 (1 milliard d'euros de CA et 80 M€ de Résultat d'Exploitation) !
- ▶ Soit, signer malgré un dialogue social déloyal notamment sur la fin des négociations, mais en garantissant à l'ensemble des salariés, le versement de l'Intéressement pour les trois prochaines années !

Après échange, débat et concertation au sein de l'équipe, la CFDT a décidé de signer cet accord afin de garantir le versement de l'Intéressement pour les trois prochaines années et ainsi consolider le pouvoir d'achat à l'ensemble des salariés de Chronopost...

LES GRANDES LIGNES DE L'ACCORD :

- ▶ Maintien de la Participation et de l'Intéressement,
- ▶ Trois nouveaux critères, liés au plan stratégique, pour le calcul de l'Intéressement et qui compteront à hauteur de 5% chacun dans l'enveloppe globale :
 - Satisfaction Client : l'indice doit être au minimum à 7,6 %,
 - Nombre de colis à l'Inter : l'objectif est d'atteindre au minimum 13200 colis/jour,
 - Enquête d'opinion des salariés : le taux de réponse doit atteindre au minimum 80 %.
- ▶ Obtention d'avancées sur la répartition du Résultat d'Exploitation et des trois critères indiqués ci-dessus afin que la prime globale (Participation/Intéressement) ne soit pas inférieure à celle de l'exercice 2013 (perçue en avril) et donc 1986 € net minimum.



cfdtsf3c.org



► Objectif d'atteinte du Résultat d'Exploitation (EBIT) qui comptera pour 85 % de l'enveloppe globale (estimation à fin 2014 = 52 M€):

■ Atteinte de l'EBIT entre 40 et 50 M€, cela permettra de distribuer 6,5 % de la masse salariale soit 7,2 M€

■ Atteinte de l'EBIT entre 50 et 55 M€, cela permettra de distribuer 7 % de la masse salariale soit 7,7 M€

► Engagement de l'entreprise de continuer de prendre intégralement à sa charge les 20 % de charge supplémentaire (forfait social dont une bonne partie est normalement à la charge des salariés).

Renforcer notre pouvoir d'achat a été le leitmotiv de la CFDT lors de la négociation de l'accord sur l'intéressement !

UN POUVOIR D'ACHAT RENFORCÉ :

► Pour un salarié à Temps Complet présent toute l'année et dont la rémunération annuelle est inférieure ou égale au plancher de 25 000 € (Ouvriers/Employés) : 2 249 € en 2014, 2 387 € en 2015 et 2 528 € en 2016 (en bruts),

► Pour un salarié à Temps Complet présent toute l'année et dont la rémunération moyenne annuelle est plus ou moins de 30 000 € (Maitrisés et Cadres) : 2 362 € en 2014, 2 506 € en 2015 et 2 654 € en 2016 (en bruts),

► Pour un salarié à Temps Complet présent toute l'année et dont la rémunération annuelle est égal ou supérieur à 150 000 € : 7 673 € en 2014, 7 745 € en 2015 et 7 854 € en 2016 (en bruts).

Pour rappel, 50 % du montant sont calculés sur la rémunération et 50 % sur le temps de présence.

Ainsi sans fanfaronner victoire, mais sans défaitisme non plus, la CFDT, syndicat majoritaire et responsable qui assume ses positions et ses choix, sauve l'Intéressement d'une disparition pure et simple et garantit par la même son versement à l'ensemble des collaborateurs de la société.

En conclusion, par notre signature la CFDT préserve le système de l'Intéressement/Participation et assure aux salariés d'avoir la possibilité de toucher un peu plus que les années passées. Les points négatifs étant, le chantage de la direction et la frilosité voire la pingrerie de nos dirigeants sur la répartition des richesses développées par les salariés dans l'entreprise. Ce n'est pas de cette façon que la CFDT conçoit le dialogue social !

Notre engagement fera peut-être naître des commentaires de tous poils.

Seule notre ligne politique, du niveau local dans l'entreprise, au niveau national face au patronat, permettra de sortir de l'ornière dans laquelle nous nous trouvons. La CFDT le traduit dans ses engagements avec de nombreux accords nationaux tels les accords ANI (accords sécurisation de l'emploi, assurance chômage, formation professionnelles...). Très prochainement l'entreprise devra ouvrir des négociations sur la GPEC, égalité Hommes /Femmes, et sur le pacte de responsabilité avec le versement des aides de l'Etat !

Nous verrons à ce moment là, si notre direction sera en capacité de redéployer un dialogue social loyal et répondre aux attentes des salariés de Chronopost ! Ou bien, si elle persiste sur le chemin actuel qui est d'oublier que le dialogue social, se construit à plusieurs et dans tous les cas avec des partenaires sociaux qui s'engagent et qui représentent les salariés ! À suivre....

**La CFDT,
avec vous et
pour vous !**

Bruno KLEIN
DSC Titulaire
07 89 22 54 41
bruno.klein@chronopost.fr

Jena TRAN
RC au CE
06 46 40 39 67
jenachaby.tran@chronopost.fr

Ousmane GASSAMA
Délégué Central Suppléant
07 61 50 09 26
ousmane.gassama@chronopost.fr

La CFDT, une équipe responsable, dynamique, ouverte et accessible aux salariés. Une équipe solidaire et représentant toutes les catégories du personnel. Rejoignez là !



cfdtsf3c.org

SYNDICAT FRANCILIEN COMMUNICATION CONSEIL CULTURE
23 rue d'Alleray 75015 PARIS
Tél : 01 40 29 82 00
Fax : 01 40 29 82 10
contact@cfdtsf3c.org